Conditions générales d'utilisation des services de la Ludothèque de la Gruyère.

Pour les commandes internet, des conditions spécifiques sont applicables.

Comment emprunter des jeux ?

Il est nécessaire d'être inscrit comme usager.
L'inscription se fait sur place sur présentation d'un document d'identité. La location des jeux se fait soit en souscrivant un abonnement annuel soit en réglant le tarif de location indiqué sur le jeu.
Durée du prêt : 4 semaines
Pour les non-abonnés, une finance d'inscription de 5.-CHF sera demandée.

Abonnements annuels

Famille Un jeu "famille" + un jeu par enfant inscrit	1 enfant	30.-CHF
	2 enfants	35.-CHF
	3 enfants et +	40.-CHF
Jeunes 12 - 17 ans 1 jeu		15.-CHF
Adulte 2 jeux		30.-CHF
Maman de jour, école, collectivité… 4 jeux		50.-CHF

En fonction de la valeur du jeu, un supplément pourra être demandé

Location à la semaine

La ludothèque propose aussi une sélection de jeu en location à la semaine.
La location est hors abonnement et peut se faire unitairement (prix de location du jeu) ou dans le cadre d'un forfait.

Durée de location et demande de prolongation

L'emprunt est pour une durée de 4 semaines.

Un courriel rappelant la date de retour des jeux est envoyé à l'emprunteur.
En cas d'empêchement, une prolongation unique d'une semaine est possible.
Votre demande est à adresser par retour de courriel au plus tard 24h avant la date d'échéance.

En cas de retard

Dès l'échéance du prêt, un rappel est envoyé à l'emprunteur.
Une amende par jeu sera alors exigée.

1er rappel	2.-CHF par jeu
2ème rappel	4.-CHF par jeu
3ème rappel	6.-CHF par jeu

Au-delà, une taxe de 15.-CHF sera perçue en plus de l'amende.
Pour les locations 7 jours, toute semaine commencée est due.

Emprunt et retour des jeux

Au départ :

L'emprunteur est responsable de contrôler les jeux qu'il choisit, soit sur place ou dès le retour au domicile.
Les remarques éventuelles, pièces manquantes, défauts ou autre, doivent être signalés par mail dans les 24 heures sous peine de se les voir facturer au retour.

Au retour :
Les jeux doivent être rendus **COMPLETS** et **PROPRES**.
Lorsqu'une pièce a été oubliée, celle-ci est facturée 2,-CHF ou 5.-CHF en fonction de la pièce.
En cas de restitution, elle est remboursée.
En cas de perte ou de dégâts importants, le jeu est facturé selon estimation des ludothécaires.

Ne réparez pas les jeux, notre équipe s'en occupe !

En cas de jeu rendu sale, une somme forfaitaire de 5.-CHF sera facturée à l'emprunteur.

Pour la sécurité de vos enfants

Dans l'enceinte de la ludothèque, les enfants restent sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents ou accompagnants.

A Bulle, 15 mai 2020
La ludothèque de la Gruyère,
Membre de la fédération des ludothèques suisses